

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## C F M I

### Turbo-réacteurs CFM 56-2 /-3 /-5

Vies limites, turbine basse pression

**Matériel concerné** : turbo-réacteurs double-flux CFMI types CFM 56-2 /-2A /-2B /-3 /-3C /-5 tous modèles pouvant être installés sur avions AIRBUS séries A319 et A320, MCDONNELL DOUGLAS série DC-8 et BOEING série 737, ou autres éventuellement.

Afin d'éviter une rupture en fatigue digo-cyclique du tourillon basse pression et/ou du cône d'entraînement, qui pourrait ne pas être contenue, les mesures suivantes sont rendues impératives (sauf si cela est déjà fait) :

- A** - Tourillons BP CFM 56-2A réf. 301-330-623-0 et 301-330-624-0 objet du Bulletin Service 72-338 du 25 novembre 1993 : ré-identifier selon prescriptions du même Bulletin Service, à la première opportunité où le tourillon est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, et avant qu'il ait accumulé 6400 cycles totaux.
- B** - Tourillons BP CFM 56-2B réf. 301-330-618-0, 301-330-619-0, 301-330-623-0 et 301-330-624-0 objet du Bulletin Service 72-476 du 7 décembre 1993 : ré-identifier selon prescriptions du même Bulletin Service, à la première opportunité où le tourillon est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité et avant qu'il ait accumulé 8300 cycles totaux.
- C** - Cônes T.B.P. CFM 56-2 réf. 305-056-106-0, 305-056-109-0, 305-056-110-0 et 305-056-111-0 faisant l'objet du Bulletin Service 72-728 révision 2 du 21 décembre 1994 : ré-identifier selon prescriptions du même Bulletin Service à la première opportunité où cette pièce est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, et avant qu'il ait accumulé 18.000 cycles totaux.
- D** - Cônes T.B.P. CFM 56-2A réf. 305-056-110-0 et 305-056-111-0 faisant l'objet du Bulletin Service 72-338 du 25 novembre 1993 : ré-identifier selon prescriptions du même Bulletin Service à la première opportunité où le cône T.B.P. est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, et avant qu'il ait accumulé 5700 cycles totaux.
- E** - Cônes T.B.P. CFM 56-2B réf. 305-056-106-0, 305-056-109-0, 305-056-110-0 et 305-056-111-0 faisant l'objet du Bulletin Service 72-476 du 7 décembre 1993 : ré-identifier selon prescriptions du même Bulletin Service à la première opportunité où le cône T.B.P. est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, et avant qu'il ait accumulé 8700 cycles totaux.

.../...

n/PV

Date : 26/02/97

**C F M I**  
Turbo-réacteurs CFM 56-2 / -3 / -5

97-010(B) R1

- F -** Tourillons BP CFM 56-3 /-3B /-3C réf. 301-330-618-0, 301-330-69-0, 301-330-623-0 et 301-330-624-0 faisant l'objet du Bulletin Service 72-695 du 25 novembre 1993 : ré-identifier selon prescriptions du même Bulletin Service, à la première opportunité où le tourillon est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité et dans les délais suivants :
- F.1.** Moteurs CFM 56-3 /-3B /-3C fonctionnant en classe de poussée A : à la première opportunité où le tourillon BP est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, et avant d'avoir accumulé la vie en classe de poussée A de 20.000 cycles totaux.
- F.2.** Moteurs CFM 56-3B /-3C fonctionnant en classe de poussée B : à la première opportunité où le tourillon BP est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, et avant d'avoir accumulé la vie en classe de poussée B de 11.400 cycles totaux.
- F.3.** Moteurs CFM 56-3C fonctionnant en classe de poussée C : à la première opportunité où le tourillon BP est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, et avant d'avoir accumulé la vie en classe de poussée C de 7900 cycles totaux.
- G -** Cônes T.B.P. CFM 56-3 /-3B /-3C réf. 305-056-106-0, 305-056-109-0, 305-056-110-0 et 305-056-111-0 faisant l'objet du Bulletin Service 72-695 du 25 novembre 1993 : ré-identifier selon prescriptions du même Bulletin Service et dans les délais suivants :
- G.1.** Moteurs CFM 56-3 /-3B /-3C fonctionnant en classe de poussée A : à la première opportunité où le cône T.B.P. est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, et avant qu'il ait accumulé une vie en classe de poussée A de 12.100 cycles totaux.
- G.2.** Moteurs CFM 56-3B /-3C fonctionnant en classe de poussée B : à la prochaine opportunité où le cône T.B.P. est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, et avant qu'il ait accumulé une vie en classe de poussée B de 9300 cycles totaux.
- G.3.** Moteurs CFM 56-3C fonctionnant en classe de poussée C : à la prochaine opportunité où le cône T.B.P. est accessible à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, et avant qu'il ait accumulé une vie en classe de poussée C de 5700 cycles totaux.
- H -** Retirer du service les cônes T.B.P. CFM 56-5 référence 336-000-305-0 avant qu'ils aient atteint 11 300 cycles totaux.
- I -** La présente Consigne de Navigabilité rend obligatoire les limites de vie des pièces ré-identifiées selon paragraphes A à G ci-dessus, et la nouvelle vie-limite des pièces du paragraphe H ci-dessus, et qui sont publiées par ailleurs dans les manuels d'atelier applicables (CFM 56-2 CFMI-TP.SM4, CFM 56-2A /-2B CFMI-TP.SM6, CFM 56-3 CFMI-TP.SM5 et CFM 56-5 CFMI-TP.SM7).
- J -** Les classes de poussée A, B et C spécifiées dans cette Consigne de Navigabilité sont définies dans le chapitre 5 du Manuel d'atelier CFM 56-3 CFMI-TP.SM5.
- K -** L'application de l'AD FAA 96-18-16 est un moyen équivalent de conformité aux prescriptions de la présente Consigne de Navigabilité.

---

Réf. : Bulletin Service CFM 56-2 72-728  
CFM 56-2A 72-338  
CFM 56-2B 72-476  
CFM 56-3 /-3B /-3C 72-695

---

La présente Révision 1 remplace la CN originale 97-010(B) du 02 janvier 1997.

**DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**CN originale : 11 JANVIER 1997**  
**Révision 1 : 08 MARS 1997**